



Département  
de la Haute-Savoie  
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 22 décembre 2014

## ➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

### **Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics**

**Objet : Marché n° 2014-36 « Entretien et maintenance des ascenseurs, élévateurs PMR, monte-charges des bâtiments de la Ville de Rumilly » - Attribution du marché.**

**Décision n° 2014-189**

Nos réf. : PB/MCW/MB

### **Le Maire de la Commune de RUMILLY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

**VU** le code des marchés publics, notamment en application des articles 1, et 28,

**VU** la délibération en date du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 13 novembre 2014 sur le site de la Mairie de Rumilly, la plate forme marches-publics.info, au BOAMP,

**CONSIDERANT** que la concurrence a joué correctement,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le marché N°2014-36 relatif à l'entretien et maintenance des ascenseurs, élévateurs PMR, monte-charges des bâtiments de la Ville de Rumilly est attribué à l'entreprise OTIS, demeurant Zone des Romains Nord, 05 allée des Cyclades à 74960 CRAN-GEVRIER comme suit :

- 9 contrats de base soit 5 550,00 euros HT par an.
- 9 contrats étendus soit : 5 221,66 euros HT par an.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il pourra être reconduit 3 fois par décision expresse pour une durée de 1 an. La durée totale du marché ne pourra excéder 4 ans.

#### **Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Pour le Maire empêché,

**Danièle DARBON,**

**Première Adjointe au Maire**